

## **CONSEIL MUNICIPAL de PLEUDIHEN SUR RANCE**

**L'an deux mille vingt-quatre**, le vingt-neuf MAI, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la Salle d'honneur de la Mairie, lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur David BOIXIERE, Maire de la commune.

**Étaient présents** : M. HULAUD Jean-François, Mme MEHEUST Véronique, M. JUIIN Didier, Mme VAN DIEN Françoise, M. TERRIERE Jacques, M. OGER Bernard, M. CHOUIN Pierre, M. PERRUSSEL Michel, M. DURNERIN Laurent, Mme LEMARCHAND Christelle, M. ROBIN Patrice, Mme PRIE Nathalie, Mme VEAUDELET Christelle, Mme BELLANGER Gilberte, Mme FURET Aurélie, Mme PHILIP Véronique, M. VANNOOTE Dominique, M. GUILLAUDEAU Michel, Mme GUEGAN Juliette.

**Étaient excusés ou absents** : Mme DEHLINGER Véronique, Mme LEROUX Marie-Pierre (pouvoir à Mme Françoise VAN DIEN), Mme AUBRY Solène (pouvoir à M. Dominique VANNOOTE).

### **COMPTE-RENDU**

Les membres étant en nombre pour délibérer, la séance est déclarée ouverte.

Monsieur le Maire propose de désigner Madame Aurélie FURET comme secrétaire de séance, cette proposition est acceptée à l'unanimité.

M. le Maire demande s'il y a des observations au compte-rendu de la séance du 11 avril 2024. Le procès-verbal de la réunion est adopté à l'unanimité.

M. le Maire présente l'ordre du jour.

### **TRAVAUX**

#### **AIRE DE PETANQUE : RENOVATION DE L'ECLAIRAGE**

Monsieur Jean-François HULAUD, Premier adjoint délégué aux Travaux et au SIVOM, indique que l'entreprise mandatée par le SDE 22 pour l'entretien de l'éclairage public de l'aire de pétanque, a constaté la vétusté de l'installation.

Un devis a été proposé par le SDE 22 pour la remise en état des platines des projecteurs et du coffret S8A181. Le coût total de l'opération est estimé à 1.762,56€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi). La participation de la commune s'élève à 1.060,80€.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

**APPROUVE** le projet de remise en état de l'éclairage public de l'aire de pétanque, rue du Val d'Orient, présenté par le Syndicat départemental d'énergie des Côtes-d'Armor pour un montant estimatif de 1.762,56€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'étude et de suivi),

Notre commune ayant transféré la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement calculée selon les dispositions du règlement financier approuvé par le Comité syndical du SDE 22, le 20 décembre 2019, d'un montant de 1.060,80€. Montant calculé sur la base de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmentée de frais d'ingénierie au taux de 8%, en totalité à la charge de la collectivité, auquel se rapportera le dossier conformément au règlement du SDE 22,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

#### **AMENAGEMENT RUE DE DINAN : MAITRISE D'ŒUVRE**

M. Jean-François HULAUD rappelle le projet d'aménagement, rue de Dinan, lié à la future déconstruction de la caserne des sapeurs-pompiers, et suite au rachat de la propriété, cadastrée AC 14, par l'EPF Bretagne.

L'ADAC avait été consultée pour l'aménagement futur du site (place, parking, commerces et logements), mais avait indiqué la nécessité de faire appel à un cabinet privé.

La commune a reçu la proposition du cabinet PLCE, basé à Dinan, pour une mission comprenant :

- Une phase d'esquisses
- Une phase avant-projet
- Une étude de projet
- L'assistance aux contrats de travaux (dossier de consultation des entreprises)
- Le contrôle de la réalisation des travaux prévus aux marchés

- L'assistance aux opérations de réception
- L'ordonnancement, pilotage et coordination et missions complémentaires

Le contrat d'études est d'un montant forfaitaire de 11.940€ TTC.

***Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,***

**VALIDE** le contrat d'études proposé par PLCE (Pascal LEFFONDRE Conseils et Etudes), dont le siège est situé à Dinan, pour la maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de la rue de Dinan et le site de l'ex caserne des sapeurs-pompiers, d'un montant forfaitaire de 11.940€ TTC,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

## FINANCES

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, présente les propositions de subventions aux associations étudiées par la Commission Finances.

L'association Rance Environnement, dont le siège social est situé à la Mairie de Pleudihen-sur-Rance, sollicite pour la première fois une subvention de 500€ compte tenu des sommes qu'elle doit engager pour l'action en justice qu'elle intente contre l'Etat et EDF, concessionnaire de l'Usine marémotrice de la Rance. L'association sollicite une subvention aux différentes communes de l'estuaire.

Monsieur le Maire propose d'augmenter cette subvention afin de montrer le soutien de la municipalité à cette association. M. OGER rappelle qu'une salle, située à l'étage de la Salle du Verger, est mise à disposition gracieusement de Rance Environnement par la Commune. Il ajoute qu'il espère que l'ensemble des communes sollicitées répondront favorablement à cette demande de subvention. M. le Maire précise toutefois que ce n'est malheureusement pas le cas et qu'il appartient à la municipalité de Pleudihen-sur-Rance de montrer son soutien. Il suggère une subvention de 1.000€.

M. le Maire présente également l'association VivaTerr, qu'il préside, et le développement important de son activité de culture du blé noir. Lorsque l'association a été lancée en 2014, 7 producteurs, tous pleudihennais, cultivaient 35 hectares. En 2024, ce sont 79 producteurs qui adhèrent et cultivent 495 hectares.

**CONSIDERANT** l'avis de la Commission Finances du 27 mai 2024,

***Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents (M. le Maire ne prend pas part au vote),***

**ADOpte** la liste des subventions à verser aux associations en 2024, telles qu'elles figurent dans le tableau ci-après,

**PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

ASSOCIATIONS LOCALES	Montant voté
Ecole publique (classe découverte)	3.640 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	800 €
Anciens combattants	300 €
A.S. Pétanque	700 €
Comité de Jumelage	1.500 €
Comité Fête et Culture	2.500 €
La Chapelle fleurie (village fleuri)	80 €
La Pilotine en Rance	1.000 €
Le Palet pleudihennais	400 €
Les Amis du Patrimoine	-
Noroît Handicap	500 €

OGEC Ecole Notre-Dame (classe découverte)	3.700 €
Rance Environnement	1.000 €
Société de chasse	800 €
Soleil et Sourires	200 €
Stade pleudihennais	4.500 €
VivaTerr	300 €
<b>TOTAL ASSOCIATIONS LOCALES</b>	<b>21.920 €</b>
<b>ASSOCIATIONS EXTERIEURES</b>	
Anim'Âges	150 €
Banque alimentaire Dinan	300 €
Chambre des métiers Ploufragan : 1 apprenti	50 €
Foyer Les 4 Vaulx : 5 pensionnaires	250 €
Protection civile	300 €
Restos du Cœur	300 €
Secours catholique	300 €
Secours populaire	300 €
Secours populaire : aide exceptionnelle antenne de Dinan	100 €
France ADOT 22	50 €
GDSA 22 (Groupement de Défense sanitaire des Abeilles)	100 €
<b>TOTAL ASSOCIATION EXTERIEURES</b>	<b>2.200 €</b>
Participation voyage Les 4 Vaulx : 2 élèves	100 €
<b>TOTAL</b>	<b>24.220 €</b>

### **DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE »**

Monsieur Bernard OGER, Conseiller délégué aux Finances et Infrastructures, rappelle que le dispositif « argent de poche » existe depuis plusieurs années au plan national. Il permet de proposer aux jeunes âgés de 16 à 18 ans de petits chantiers, des missions sur le territoire communal pendant les vacances scolaires. En contrepartie, les jeunes sont indemnisés.

Les objectifs principaux sont les suivants :

- Accompagner les jeunes dans une première expérience
- Valoriser l'action des jeunes vis-à-vis des adultes (agents et habitants)
- Créer du lien entre jeunes, agents et élus
- Découvrir des métiers
- Permettre à des jeunes d'être indemnisés pour un service rendu

Chaque mission a une durée d'une demi-journée (3h30). L'indemnisation est fixée à 15€ par mission.

L'encadrement des jeunes est assuré par le personnel communal ou les élus. Un contrat est signé entre le jeune et la collectivité. Les missions susceptibles d'être confiées aux jeunes peuvent être :

- Missions administratives : tri et classement d'archives, inventaire, ...
- Aide à l'entretien des espaces verts
- Petits travaux de peinture, nettoyage de matériel, ...

M. OGER indique que 6 jeunes ont été accueillis en 2023 pour 60 missions.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,  
Le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents,*

**VALIDE** le renouvellement de la mise en place du dispositif « Argent de poche » sur la Commune de PLEUDIHEN-SUR-RANCE,

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, à signer les contrats et tout acte nécessaire à l'exécution de cette délibération.

---

### **AFFAIRES GENERALES**

#### **FEU D'ARTIFICE DU 6 JUILLET 2024**

Monsieur Didier JUIN, Adjoint au Maire délégué aux affaires générales, sport, associations et animation, indique que le Feu d'artifice de la municipalité sera tiré le samedi 6 juillet 2024 vers 23h.

L'entreprise EURODROP de Choisy-le-Roi, fournisseur habituel de la commune, propose un devis incluant le tir par ses artificiers, l'assurance RC, le transport des artifices, la fourniture des artifices, la sécurité du site, le montage, réglage et démontage du feu, le matériel de tir, le nettoyage du site, le recyclage des déchets et les affiches pour un montant de 4.300€ TTC.

*Entendu cet exposé et après en avoir délibéré,*

*Le Conseil municipal, sauf l'abstention de Mesdames Gilberte BELLANGER et Juliette GUEGAN,*

**DECIDE** de retenir le devis de l'entreprise EURODROP de Choisy-le-Roi, d'un montant de 4.300€ TTC, pour le feu d'artifice du 6 juillet 2024,

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

---

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Point sur la gestion des sédiments de la Rance**

A la demande de Madame BELLANGER, M. le Maire fait état des dernières étapes dans le dossier de la gestion des sédiments de la Rance.

Il rappelle qu'un comité de pilotage, sous l'égide du Préfet de la Région Bretagne, s'est tenu le 29 mars 2024, au cours duquel les élus ont manifesté leur mécontentement devant la mise en œuvre d'un nouveau plan de gestion provisoire de cinq ans, faisant suite au plan de gestion expérimental. Dans leur rapport de 2017, les commissaires du CGE-CGEDD avaient souhaité qu'un plan de gestion pérenne soit mis en place à l'issue du plan expérimental.

Un rendez-vous a été organisé entre les représentants de l'association du Collectif des Maires des Bords de Rance et Monsieur Christophe BECHU, Ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et M. Hervé BERVILLE, Secrétaire d'Etat chargé de la Mer et de la Biodiversité, au ministère, à Paris, le 24 avril 2024, en présence des parlementaires du secteur. Ce rendez-vous avait pour objet la relance de la demande de tarification « verte » pour l'énergie produite par l'Usine marémotrice de la Rance.

M. le Maire confirme que ce rendez-vous a été favorable puisque les ministres ont reconnu que le Comité de pilotage du 29 mars avait présenté des conclusions non satisfaisantes et que cette demande de tarification « verte » devrait être étudiée pour permettre de dégager les fonds indispensables à la gestion pérenne des sédiments.

---

### **DIVERS**

#### **Calendrier des prochains rendez-vous et manifestations**

- Jeudi 30 mai à 19h00 : conférence de Blaise MATUIDI et Philippe TOURNON à la Salle des Fêtes
- Samedi 1<sup>er</sup> et Dimanche 2 juin : EuroPoussins
- Mercredi 5 juin : déplacement d'une délégation à Plumelec pour le 80<sup>e</sup> anniversaire de l'opération « Overlord »
- Jeudi 6 juin à 15h00 (scolaires) et 19h30 : conférence « Ces héros français du Jour J » par le Lieutenant-Colonel Jean-Paul HUET à la Salle des Fêtes
- Samedi 8 juin à 11h30 : cérémonie commémorative de l'Indochine
- Dimanche 9 juin de 8h00 à 18h00 : élection européenne
- Dimanche 16 juin : Fête de l'école Entre Terre et Mer et Kermesse de l'école Notre-Dame
- Mardi 18 juin à 17h00 : cérémonie commémorative de l'Appel du Général de Gaulle
- Samedi 22 et Dimanche 23 juin : Fête de la musique par le Comité des Fêtes
- Samedi 29 juin : Fête des familles à la Maison de retraite

**Prochain Conseil municipal : Jeudi 27 juin 2024 à 20h00**

**Fin de séance : 21h30**